

Durée :

- 5.00 jour-s (35.00 h)

Capacité d'accueil :

- 1 à 12 maxi

Tarif :

- à partir de 4950.00 € net

Périodicité :

- 4 ans

Délais d'accès :

- 8 semaines

Lieu :

- En intra-entreprise

Pré-requis :

- Savoir communiquer en français (lire, écrire)

Profil des participants :

- Membres du CSE
- Membres de la F3SCT
- Chefs d'établissement, services RH, Responsable sécurité

Suivi de l'action et évaluation des résultats :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation, exercices pratiques, jeux de rôle, quiz.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation

Référent pédagogique :

Freddy VALLERANT est l'ingénieur pédagogique de FV Formation. Il est expert du CSE et de la SSCT. Il est agréé par la DRIEETS IDF pour dispenser la formation économique du CSE et la formation en SSCT du CSE/CSA/CST/F3SCT

Accessibilité :

Contactez-moi et j'étudierai la mise en œuvre des adaptations pédagogiques ou matérielles requises pour compenser votre situation de handicap. Plus d'infos sur : <https://fvformation.fr/>

Formation en SSCT des membres du CSE et de la F3SCT dans la Fonction Publique hospitalière (5 jours)

Fonction Publique hospitalière : CSE et F3SCT

Formation présentielle

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 a réorganisé les instances représentatives du personnel. Notamment en fusionnant les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en une instance unique, le comité social. Celle-ci a été créée pour développer une vision intégrée des politiques de ressources humaines et des conditions de travail.

Ainsi, pour la fonction publique hospitalière, les comités sociaux d'établissement (CSE) sont chargés d'examiner les questions collectives et les conditions de travail depuis le 1^{er} janvier 2023.

De plus, pour la fonction publique hospitalière, dont les effectifs sont supérieurs à 200 agents, il est également prévu la création d'une F3SCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail), au sein des Comités Sociaux.

Néanmoins, dans les structures dont les effectifs sont inférieurs à 200 agents, une formation spécialisée du comité peut être créée, en cas de risques professionnels particuliers.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser le fonctionnement du CSE et de la F3SCT, leurs missions en matière de santé, sécurité
- Connaître les responsabilités relatives à la santé et la sécurité au travail
- Identifier les acteurs de la prévention internes et externes à l'établissement
- Assimiler la réglementation liée à la santé, la sécurité et les conditions de travail
- Savoir identifier les facteurs de risques professionnels et participer à la démarche de prévention de l'établissement
- Être capable de contribuer à une démarche d'analyse des accidents du travail et des incidents

Ressources techniques et pédagogiques :

- Formateur expert en prévention des risques professionnels.
- Organisme de formation certifié QUALIOP1 pour ses actions de formations.
- Les participants ont accès à une plateforme en ligne où ils peuvent accéder à des ressources complémentaires, des articles, des vidéos explicatives, etc
- Supports de formation dynamiques et visuels
- Exposés théoriques équilibrés
- Études de cas interactives, Quiz, jeux, questionnaire, simulations et mises en situation Brainstorming et discussions dirigées

Contenu de la formation

- Jour 1 :
 - Présentation de la formation des représentants du personnel du CSE et de la F3SCT, Tour de table
 - Du CHSCT au CSE et F3SCT
 - Les enjeux de la santé et de la sécurité au travail
 - Le dialogue social comme enjeu de négociation
 - Les acteurs internes et externes de la SST, les obligations de chacun notamment en matière de prévention des risques au travail
 - Les responsabilités et obligations des membres du CSE et de la F3SCT relatives à la santé et la sécurité au travail
 - Les notions de responsabilité, de faute intentionnelle et de faute inexcusable
- Jour 2
 - La réglementation comme outil et moyen d'action des membres du CSE et de la F3SCT
 - Les outils et moyens d'action du CSE et de la F3SCT
 - Le DU, le registre d'observation, le plan annuel de prévention N et le programme annuel de prévention N+1, les données de santé, les indicateurs de suivi
 - Les formations obligatoires en santé sécurité au travail avec périodicité réglementaire et à définir
- Jour 3
 - Les missions et compétences des membres du CSE et de la F3SCT (Composition, rôle et missions)
 - Le fonctionnement du CSE et de la F3SCT : le règlement de fonctionnement, ordre du jour, etc
 - Cas pratique à définir avec le formateur.
 - Exemple : la mise en place d'un ordre du jour et son traitement en séance ; ou l'analyse d'une situation réelle et vécue, comme une réunion, ou une visite de lieu, ou une analyse de situation professionnelle.
- Jour 4
 - Retour sur le cas pratique du jour 3
 - La visite des locaux, les enquêtes, l'entretien avec une équipe
 - L'évaluation des risques professionnels et fonctionnement du document unique
 - La démarche de prévention, d'analyse et d'évaluation des risques
- Jour 5
 - Les accidents de services, les incidents et les maladies professionnelles
 - L'enquête, la méthode de l'arbre des causes et les propositions argumentées selon la classification des 7 M
 - La tenue d'une réunion du CSE et de la F3SCT
 - Les conditions de réussite du CSE et de la F3SCT
- Bilan de la formation
 - Tour de table, évaluation de la formation, atteinte des objectifs, axes d'amélioration, suggestions.